

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.90.279
26 septembre 1990

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>REPUBLIQUE FEDERALE TCHEQUE ET SLOVAQUE</u>
2. Organisme responsable: Direction fédérale de la normalisation et des mesures
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Calandres
5. Intitulé: ČSN 69 1309 Calandres. Réglementation en matière de sécurité (15 pages); (disponible en tchèque)
6. Teneur: Cette norme établit des prescriptions de sécurité applicables aux calandres pour la transformation des mélanges de caoutchouc et des matières plastiques
7. Objectif et justification: Sécurité et hygiène du travail; réduction du taux d'accidents
8. Documents pertinents: -
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: 1992
10. Date limite pour la présentation des observations: 30 septembre 1990
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: